

## Motion relative à l'accompagnement à l'installation-transmission en agriculture (AAP AITA)

En présence de 32 membres élus (sur 54 au total)  
16 excusés  
6 absents

19.00307

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session Ordinaire le 27 septembre 2019 sous la présidence de Philippe NOYAU

**Délibérant** conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

**Vu** la motion relative à l'installation transmission prise par la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire en Session le 28 septembre 2018,

**Considérant** l'appel à projet en cours pour l'accompagnement à l'installation-transmission en agriculture (AAP AITA),

**Déplore**, sur un sujet aussi stratégique que le renouvellement des générations en agriculture, la diminution de l'Enveloppe de l'Etat en 2019 (-30%),

**Souligne** que l'enveloppe de la Région est identique en 2019 (- 500 000 €),

**Réaffirme** que les opérations de repérage des futurs cédants sont indispensables dans le programme Transmission,

**Rappelle** que les Chambres d'agriculture accompagnent tous types de projets permettant ainsi le dialogue et l'enrichissement des porteurs de projets,

**Considère** que les velléités de spécialisations des accompagnements (Agriculture Biologique, HVE, circuits courts ...) sont préjudiciables au développement des agricultures et à la viabilité des projets,

**Demande** que les actions retenues dans le cadre de l'AAP AITA conservent, pour être efficaces, un minimum de prise en charge, en temps et en taux, par les co-financeurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibéré à Orléans le 27 septembre 2019  
Le Président,  
Philippe NOYAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 184 500 130 00028

APE 9411Z

<https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>